

IXI-Groupe devient Entreprise à Mission

IXI-Groupe, premier réseau d'experts d'assurance à adopter la qualité d'Entreprise à Mission.

Le Groupe s'est doté début 2020 de sa Raison d'Être, enrichissant le sens fondamental de son projet d'entreprise et de ses missions d'expertise.

Le 27 octobre 2022, une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'IXI-Groupe s'est réunie pour adopter le statut d'entreprise à mission. Cette décision se matérialise à présent dans les statuts du Groupe par les objectifs suivants :

Les objectifs sociaux :

- Favoriser l'épanouissement des membres du groupe par une démarche plus inclusive et solidaire de valorisation de l'Humain et de son savoir-faire.
- Développer une approche responsable dans le conseil et la résolution de sinistres avec, et pour les clients.
- Privilégier la résilience et la sobriété des modes de construction et de réparation des dommages aux biens subis pour en limiter l'impact sur les ressources et sur la planète.

Les objectifs environnementaux :

- Lutter contre le réchauffement climatique à travers une contribution pour la neutralité Carbone de la planète.
- Mesurer les émissions carbone de la Société et de ses parties prenantes et engager toute action de réduction de l'empreinte carbone du Groupe, sans se limiter à de simples achats de crédit carbone.
- Promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.

Afin de contrôler le suivi de ces objectifs, IXI-Groupe a mis en place un Comité de Mission en vue de veiller à l'avancée des différents projets de l'entreprise. Par ailleurs, un Organisme Tiers Indépendant sera mandaté pour auditer la mise en œuvre de ces actions et garantir le statut de société à mission.

Cette démarche, telle que défini par la Loi Pacte, achève un engagement déjà présent dans l'esprit des fondateurs qui plaçaient toute leur attention dans la relation à l'autre : Assurés, Assureurs et Experts.

« Devenir société à mission, c'était affirmer notre volonté de transformation et nous inscrire dans une démarche durablement plus vertueuse pour l'environnement. Ce statut va permettre à IXI de matérialiser plus concrètement ses ambitions. » déclare Yann BOCQUILLON Directeur Général.

A propos d'IXI-Groupe

Acteur dans le marché de l'expertise sinistre avec plus de 100 cabinets implantés sur le territoire national, le Groupe accompagne ses clients dans le Conseil, la Prévention et la Gestion des sinistres en France et à l'étranger.

Contact presse : marie.ragueneau@16mconseil.fr / 06 18 96 62 47